

**RAPPORT N° 02/6-71**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CONTRATS D'ASSOCIATION**  
**AVEC DES ECOLES PRIVEES DE SAINT-DENIS**

La Municipalité a été sollicitée par le Préfet sur la mise en place de Contrats d'Association avec les associations gestionnaires des écoles suivantes :

- Catholique Mixte de Sainte-Clotilde,
- Sacré-Cœur,
- Saint-Gabriel,
- Immaculée Conception.

Les Contrats d'Association entraînent des incidences nouvelles pour les écoles privées et les collectivités publiques (partenaires) :

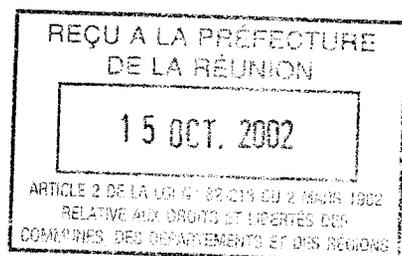
- le personnel enseignant est pris en charge par l'Etat et relève du droit public ;
- les dépenses de fonctionnement des classes sous Contrats d'Association sont prises en charge par les Communes dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ; cette obligation ne vaut que pour les élèves domiciliés dans la Commune.

Une Délibération précisera chaque année après négociation avec les associations concernées les modalités de mise en œuvre des concours communaux.

Je vous demande de vous prononcer sur la mise en place de Contrats d'Associations avec les écoles précitées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 02/6-71  
au Conseil Municipal  
en séance du vendredi 4 octobre 2002**

**OBJET**

**CONTRATS D'ASSOCIATION  
AVEC DES ECOLES PRIVEES CATHOLIQUES DE SAINT-DENIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-71 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions - Ecole et Restauration Municipale, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(4 abstentions, dont 1 vote par procuration)**

Emet un avis favorable à la mise en place de Contrats d'Association avec les associations gestionnaires des écoles :

- Catholique mixte de Sainte-Clotilde,
- Sacré-Cœur,
- Saint-Gabriel,
- Immaculée Conception.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **11 OCT. 2002**

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**

